Nations Unies  $E_{CN.6/2016/NGO/22}$ 



### Conseil économique et social

Distr. générale 17 novembre 2015 Français Original : anglais

### Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-4 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI° siècle »

> Déclaration présentée par la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

<sup>\*</sup> La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.





### Déclaration

Adopté par consensus le 2 août 2015, après un processus de négociations qui a duré deux ans avec une participation sans précédent de la société civile, le document final intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » a été adopté par les dirigeants du monde au sommet des Nations Unies tenu les 25 et 27 septembre 2015. Fondés sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, les nouveaux objectifs de développement durable visent à achever ce que les Objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pu réaliser, et faire bien plus : éliminer la pauvreté d'ici à 2030 et promouvoir la prospérité économique partagée, le développement social et la protection de l'environnement dans tous les pays. Le nouveau programme s'appuie sur 17 objectifs et 169 cibles, dont un objectif à part entière consacré à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles ainsi que sur d'autres cibles tenant compte de la différence entre les sexes dans d'autres objectifs.

L'objectif principal de la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales est le 5e des objectifs de développement durable visant à réaliser l'égalité des genres et à autonomiser toutes les femmes et les filles par l'adoption de mesures économiques, sociales et politiques. Nous reconnaissons que les autres objectifs de développement durable sont étroitement liés à ce 5 ème objectif.

## L'autonomisation économique (objectifs de développement durable 1, 3, 5, 6, 8, 9, 12, 15, 16, 17).

Un tiers des entreprises dans le monde appartiennent à des femmes ; ce sont des petites ou des microentreprises pour la plupart. Au moins 50 % de la productivité des femmes demeure inexploitée. Il y a un potentiel énorme à exploiter, qui va contribuer à la création d'emplois supplémentaires, à l'innovation en matière d'économie et pratiquement doubler le produit intérieur brut. Toutefois, des obstacles empêchent l'émancipation des femmes tels que les lois discriminatoires (les lois sur la propriété, etc.), l'accès limité aux ressources financières et le manque d'infrastructures d'accueil des enfants et des familles ce qui entrave leur rôle dans la productivité économique.

Nous sommes préoccupés par le fait que l'égalité salariale n'a pas encore été atteinte. À ce jour, il n'y a pas de salaire égal pour un travail de valeur égale dans la majorité des pays. En 2008, la première Journée de l'égalité salariale, a été organisée en Allemagne, inspirée de la Red Purse Campaign aux États-Unis, et en 2009, la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales a lancé une campagne mondiale sur la Journée de l'égalité salariale. Nous continuons à mettre en évidence l'inégalité salariale et ses causes profondes. En 2015, la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales a organisé plusieurs activités pour promouvoir l'égalité salariale en Europe, en Asie et aux États-Unis.

Nous sommes conscients que la ségrégation sur le marché du travail, le manque d'infrastructures de soins, et le travail domestique sont des causes profondes de l'inégalité salariale et invitons les Gouvernements à prendre des mesures appropriées au niveau national.

2/6

Par conséquent, nous encourageons vivement les gouvernements à :

- Développer un cadre macro-économique alternatif, basé sur une approche fondée sur les droits fondamentaux des femmes, qui institutionnalise l'économie féministe à tous les niveaux et dans tous les domaines de la politique publique, en matière fiscale notamment. Garantir la transparence et faciliter le contrôle par les organisations féminines.
- Institutionnaliser et mettre en œuvre une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes à tous les niveaux et dans tous les domaines de politiques.
- Promouvoir un traitement préférentiel dans les politiques de passation des marchés publics pour les femmes propriétaires de petites et moyennes entreprises en leur consacrant un certain pourcentage dans tous les marchés publics.
- Assurer une représentation égale entre des femmes et des hommes dans les conseils d'administration des entreprises.
- Promouvoir l'entrepreneuriat et assurer aux femmes entrepreneurs, aux entreprises en phase de démarrage et aux sociétés ainsi qu'aux femmes propriétaires de petites et moyennes entreprises l'allocation de fonds et l'accès au financement.
- Mettre en place des politiques visant à accroître le rôle des femmes dans la chaîne de valeur et créer des programmes spéciaux pour les femmes qui sont dans le secteur informel, et au niveau local et rural.
- Considérer les femmes comme un partenaire incontournable dans le développement industriel durable et inclusif, conformément au neuvième objectif de développement durable (ONUDI).
- Éliminer l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et créer des conditions appropriées pour l'égalité de l'emploi dans l'économie formelle, prendre les mesures nécessaires pour garantir un salaire égal pour un travail de valeur égale, et mettre en place des politiques et des mesures économiques spécifiques pour les populations aux revenus les plus faibles.
- Veiller à ce que les politiques et les pratiques du marché du travail reconnaissent et valorisent la maternité et la gestion familiale, reconnaissent la valeur économique du travail non rémunéré et offrent des possibilités et un soutien pour équilibrer ces responsabilités avec une flexibilité dans le travail et dans les carrières professionnelles, et prendre des mesures efficaces pour supprimer l'écart dans les pensions de retraite entre les hommes et les femmes.
- Adopter, mettre en œuvre et faire respecter des lois sur la protection sociale et contre la discrimination liée au genre sur le marché du travail et au sein de l'économie, y compris l'économie informelle.
- Garantir et contrôler l'investissement, les politiques et les pratiques commerciales; respecter la prise en charge locale et la gestion des ressources naturelles, dont l'eau, les ressources minérales et énergétiques et les forêts, par les hommes et par les femmes.

15-20956 3/6

• Réglementer les entreprises et exiger qu'elles rendent des comptes en matière des droits des femmes et des abus dont elles font l'objet, y compris les banques et les multinationales, notamment dans les industries extractives de par le monde. Utiliser le principe directeur des Nations Unies pour le commerce et les droits fondamentaux comme base au cadre légal.

## L'autonomisation sociale (objectifs de développement durable 1, 2, 3, 4, 5, 8, 10, 11, 12, 14, 16, 17).

#### L'accès à l'éducation

Une éducation de qualité ainsi que l'accès et la participation sur un pied d'égalité des femmes de tous âges à la science et à la technologie sont indispensables pour assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, constituent une nécessité économique, dotant les femmes des connaissances, et de la compréhension nécessaires à l'apprentissage tout au long de la vie, à l'emploi, à une meilleure santé physique et mentale, et à une pleine participation au développement social, économique et politique. Nous adhérons entièrement aux actions et aux partenariats de l'UNESCO en matière d'éducation à travers ses programmes conjoints avec ONU-Femmes, le FNUAP et la Banque mondiale « l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes par l'éducation » (2015) et en « tenant sa promesse sur l'égalité des genres à travers ses Plans d'action pour l'égalité des genres 2008-2013 et 2014-2021 ».

Par conséquent, nous encourageons les gouvernements à :

- Mettre en place une législation et faire respecter les lois en matière d'inscription obligatoire de toutes les filles dans les écoles primaires.
- Adopter la législation adéquate et tout autre instrument exécutif, administratif et réglementaire, des politiques et des pratiques tenant compte de la différence entre les sexes en matière d'affectation ou de réaffectation des ressources.
- Éliminer toutes les causes d'abandon scolaire des filles, dont le travail des enfants et le mariage précoce, en créant des mesures incitatives pour les familles et en assurant aux élèves un environnement sain et salubre.
- Assurer aux filles un enseignement de qualité à tous les niveaux, dont la science, la technologie, l'ingénierie, et les mathématiques, et renforcer la formation technique et professionnelle des filles en affectant des ressources suffisantes pour la mise en œuvre et le suivi de réformes éducatives.
- Soutenir et encourager les programmes éducatifs pour accroître l'alphabétisation numérique et scientifique des femmes et des filles.
- Renforcer, en particulier, l'usage des technologies de l'information et des communications pour promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles.
- Revisiter tous les programmes à l'effet d'éliminer tous les stéréotypes sexistes. Insérer un module sur l'égalité des genres dans tous les programmes de formation formelle, informelle et professionnelle, d'éducation des adultes et dans les programmes de formation continue.
- Prendre des mesures incitatives pour l'apprentissage et le développement de compétences en gestion tout au long de la vie.

**4/6** 15-20956

#### L'accès aux soins de santé

Dans son Rapport périodique 2015 sur la redevabilité, l'Organisation mondiale de la santé a passé en revue les progrès de mise en œuvre des 10 recommandations formulées par la Commission de l'information et de la redevabilité sur le lien entre les investissements et les résultats sur la santé des femmes et des enfants. En 2011, le nombre de pays disposant de données dans le cadre du Système de comptes de la santé a presque doublé, passant de 18 à 33 pays, donnant une idée plus claire des dépenses nationales en matière de santé et améliorant les perspectives d'harmonisation entre les fonds des donateurs et des partenaires. De grands progrès ont été enregistrés dans les rapports sur les fonds au niveau mondial, avec des marqueurs de la politique de financement de la santé procréative, maternelle et infantile étant signalée pour la première fois par la Direction de la coopération pour le développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. En outre, les parlements de 30 pays ont pris des mesures législatives pour améliorer la santé des femmes et des enfants, y compris l'augmentation des enveloppes budgétaires et une meilleure surveillance des budgets de la santé. Une attention particulière a été accordée à ces questions lors de l'Assemblée générale de l'Union interparlementaire en mars 2015.

Nous encourageons vivement les gouvernements à :

- Fournir des infrastructures pour les systèmes de soins de santé primaires pour la santé maternelle et de l'adolescent.
- Veiller à la disponibilité des soins de santé primaires dans les zones rurales.
- Prendre des mesures nécessaires pour fournir tous les services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris les soins obstétriques d'urgence et une assistance qualifiée lors de l'accouchement, la contraception sûre et efficace, des services pour les complications de l'avortement à risque, un avortement sans risques là où ces services sont autorisés par la législation nationale et la prévention des infections sexuellement transmissibles et du VIH/SIDA et leur traitement.
- Assurer un dépistage gratuit du cancer du sein et un accès gratuit au test et au traitement du cancer du col utérin, et en particulier du virus du papillome humain chez les jeunes femmes.

#### La protection sociale

La violence contre les femmes et les filles est une violation grave des droits de l'homme qui a des conséquences physiques, sexuelles et psychologiques graves sur les victimes. De nombreux pays ont promulgué des lois contre la violence. Le défi, cependant, réside dans l'application de ces lois.

Par conséquent, nous encourageons vivement les gouvernements à :

• Empêcher toute forme de violence physique ou psychologique contre les femmes et les filles (y compris les mutilations génitales, les mariages précoces et le harcèlement sexuel) en mettant en œuvre des accords internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, notamment à travers les recommandations 12 et 19, la Déclaration de l'Organisation des Nations Unies de 1993 sur l'élimination de la violence contre les femmes et toutes les législations nationales applicables en la matière.

15-20956 5/6

- Promouvoir ONU-femmes et l'Initiative du Pacte mondial des Nations Unies sur les principes d'autonomisation des femmes par les entreprises et les gouvernements dans leur rôle d'employeurs.
- Fournir un travail décent et la sécurité sur le lieu de travail en s'inspirant du programme pour un travail décent de l'Organisation Internationale du Travail.
- Adopter des mesures pour garantir un accès universel à l'eau et à des services énergétiques abordables, fiables, modernes et renouvelables pour tous.
- Sensibiliser les femmes sur l'environnement et les changements climatiques.

# L'autonomisation politique (objectifs de développement durable 4, 5, 8, 10, 16, 17).

Les femmes sont toujours sous-représentées au parlement et au gouvernement. L'une des façons d'augmenter la représentation des femmes est l'introduction de quotas qui permettraient d'accroître leur représentation dans les instances politiques. Les femmes ne doivent pas seulement participer à la vie politique sur un pied d'égalité, mais aussi dans les domaines de la paix et de la sécurité (Résolution 1325 du Conseil de sécurité).

Nous encourageons vivement les gouvernements à :

- Assurer l'autonomisation politique par la représentation égale des femmes et des hommes dans les parlements, les postes de responsabilité et les cabinets ministériels.
- Veiller à ce que les partis politiques comptent un nombre de candidates égal à celui des hommes.
- Établir des procédures de prise de décision pour permettre aux femmes d'exercer une influence et de participer aux instances de gestion.
- Intégrer les femmes dans les processus de paix, leur organiser des ateliers de formation et de renforcement des capacités et leur permettre de créer des structures communes de sensibilisation. Les intervenants et les médiateurs internationaux doivent plaider en faveur de l'inclusion des femmes et soutenir le plaidoyer des parties prenantes nationales en faveur de l'inclusion des femmes.
- Traiter la violence sexuelle et sexiste, ainsi que d'autres questions liées à l'appartenance sexuelle en tant que questions fondamentales dans toute stratégie sécuritaire.
- Veiller à ce que les États Membres des Nations Unies prennent des mesures décisives contre toutes les formes d'exploitation et d'abus sexuels commis par des membres des missions de maintien de la paix, ainsi que par des missions politiques. Une politique de tolérance zéro doit être adoptée et des mesures punitives doivent être prises contre l'ensemble du personnel qui commet de tels crimes.

**6/6** 15-20956